

Département de SEINE-ET-MARNE ... Canton de ROISSY-EN-BRIE ... Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Commande Publique
--	-------------------------------------

Informatique : FL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°64/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Contrat de service PLANITECH mode hébergé société JES (Informatique)

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

VU la délibération n°15/2026 en date du 7 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°111/2026 en date du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jonathan ZERDOUN, Adjoint au maire en charge de la commande publique,

CONSIDERANT que la mairie de Roissy-en-Brie a acquis le logiciel PLANITECH en mode hébergé,

CONSIDERANT la proposition de la société JES,

D E C I D E :

Article 1 : De passer le contrat avec la société JES, sise 5 rue Guglielmo Marconi – 44817 SAINT-HERBLAIN.

Article 2 : Le contrat de service est conclu pour un montant annuel de 1 908,00€ H.T, soit 2 289,60€ T.T.C.

Article 3 : Le contrat prend effet au 01 avril 2026 pour une durée d'un an. Au-delà de cette période, il sera renouvelé annuellement par tacite reconduction sans pouvoir toutefois excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2030.

Article 4 : Précise que la dépense est prévue au budget de l'exercice

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie

Fait à Roissy-en-Brie, le 29 mai 2026



Par délégation du Maire,
Le 1er Adjoint en charge de la
Commande Publique,

Jonathan ZERDOUN